

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 1^{er} OCTOBRE 2020

L'an deux mil vingt, le 1^{er} Octobre, le Conseil Municipal de la Commune de CUSY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Patricia MERMOZ, Maire.

Présents : MM. AFFOLE Stéphane. BOGEY Serge. BOISSON Guillaume. BRUNIER Emmanuel. CARRIER Orianna. CARRIER Pierre. D'YVOIRE Jean-Baptiste. GEORGE Fabien. GRILLET Pascale. GUERRAZ Jean-Claude. KELLER André. MATHIEU Christian. METRAL Sylvie. MORVAN-BARTHES Corinne. PERRIER Clarisse. VAGNARD Aurélie.

Pouvoirs : DAVAL-POMMIER Blandine donne pouvoir à METRAL Sylvie
MUNOZ Véronique donne pouvoir à MERMOZ Patricia

Secrétaire de séance : CARRIER Orianna

1 – Approbation du compte rendu du 24/08/2020

Approuvé à l'unanimité

2 – Délibérations

2.1 Convention de mise à disposition de la salle des associations à l'association « Familles rurales »

Le Maire fait part à l'assemblée d'une demande de l'association Familles Rurales pour l'utilisation de la salle des associations pour la pratique de la sophrologie, du tarot et de l'œnologie. Le Conseil Municipal, à l'unanimité (moins 1 abstention : André Keller concerné par la demande), accepte de mettre gratuitement la salle à disposition de l'association Familles Rurales pour la pratique des activités ci-dessus selon le planning fourni pour l'année scolaire 2020-2021 et autorise le maire à signer la convention.

2.2 Etat d'assiette des coupes de bois 2021

Le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la lettre de M. le Directeur de l'Office National des Forêts, concernant les coupes à asséoir en 2021 en forêt communale relevant du Régime Forestier. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'état d'assiette des coupes de l'année 2021 concernant les parcelles 5 et 6 en forêt communale et donne pouvoir au maire pour effectuer les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente de ces bois.

2.3 Décision modificative N° 1/2020 – Budget Chaufferie bois

Madame le Maire expose à l'assemblée la nécessité d'abonder le compte 673 afin de procéder à une annulation de titre de recette émis en novembre 2019 en section de fonctionnement sur le budget de la chaufferie bois. Il convient de procéder au virement ci-dessous :

Section Fonctionnement Dépenses :

C/60612	Electricité	- 226 €
C/673	Annulation titre	+ 226 €

Adopté à l'unanimité par le conseil municipal.

2.4 Achat de terrain montée du chef-lieu

Cette délibération est reportée à un prochain conseil municipal.

2.5 Recensement de la population – Création de postes de coordonnateur d'enquête et d'agents recenseurs

Le Maire rappelle à l'assemblée le prochain recensement de la population qui aura lieu du 21 janvier au 20 février 2021. Par conséquent, il convient de créer les postes nécessaires aux opérations de recensement.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide, la création d'un poste de coordonnateur d'enquête et 2 postes d'agents recenseurs. Le coordonnateur d'enquête percevra un forfait global de 1 200 € net. Les 2 agents recenseurs seront rémunérés sur la base d'un forfait global de 1 000 € net chacun. Par ailleurs, des frais forfaitaires de déplacement seront remboursés à ces 3 personnes à hauteur de 100 € chacun. La rémunération du coordonnateur d'enquête et des agents recenseurs ainsi que les frais de déplacement seront versés au terme des opérations de recensement.

2.6 Recrutement d'un agent contractuel – Restaurant scolaire

Le Maire expose à l'assemblée la nécessité de recruter un agent contractuel à temps non complet pour assurer notamment le service des repas au restaurant scolaire du 1^{er} octobre 2020 au 07 juillet 2021 pour faire face à un accroissement d'activité. L'horaire de travail est de 11 h 45 à 13 h 45 les lundi mardi jeudi et vendredi. Adopté à l'unanimité.

2.7 Recrutement d'un agent contractuel – Service administratif

Le Maire expose à l'assemblée la nécessité de recruter un agent contractuel à temps non complet pour assurer notamment l'accueil du public et le traitement des dossiers d'urbanisme au secrétariat de mairie afin d'assurer le remplacement d'un agent en congé maternité jusqu'au 30 juin 2021. L'horaire de travail est de 8h30 h à 12 h et de 13h30 à 16h30 les lundi mardi jeudi et vendredi soit 26/35ème. La rémunération horaire brute est calculée sur la base de l'indice majoré 329. Adopté à l'unanimité.

2.8 Convention d'assistance pour instruction des autorisations d'urbanisme

Le Maire fait part à l'assemblée de la convention à intervenir avec le cabinet EFU-FD conseils concernant l'instruction des autorisations d'urbanisme. La rémunération est facturée au type d'acte, à savoir :

- Permis de construire maison individuelle ou permis pour un projet d'une surface de plancher ≤ 150 m², ou PC modificatif ou permis de démolir : 150 € HT
- Autres permis : 300 € HT
- Permis d'aménager : 300 € HT
- Certificat d'urbanisme (a ou b), déclaration préalable : 40 € HT
- Recollement pour une surface ≤ 150 m² ou une déclaration préalable : 100 € HT
- Recollement pour une surface de plancher ≥ 150 m² : 120 € HT

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le maire à signer la convention.

3 – Questions diverses

- Le maire rappelle à l'assemblée que la commune avait déposé plusieurs dossiers de demande de subvention auprès du conseil départemental. Le conseil départemental a attribué les subventions suivantes : 64 900 € pour le projet de cheminement doux route des Bauges, 3 800 € pour les travaux de sécurisation de l'école.

- Le SDIS remettra le 27/11/2020 le prix « employeur citoyen » à la commune de Cusy pour les 2 agents communaux pompiers volontaires. Pierre Carrier représentera la commune.

- Une visite des Carrières De Cusy a été faite. Les droits d'exploitation courent encore sur une période de 13 ans
- La CAF sera rencontrée pour étudier convention passage du CEJ contrat enfance jeunesse en CTG Contrat Territorial Global.
- Renouvellement du label PEFC (gestion durable) pour la forêt communale de 2021-2025
- Anaïs Blanchet, directrice du centre de Loisirs de Cusy, a fait la demande d'une disponibilité pour convenance personnelle d'une durée de 1 an à partir du printemps 2021.
- La cérémonie du 11 novembre sera en comité restreint, seuls les anciens combattants et les pompiers professionnels seront conviés. La cérémonie se fera sans la présence des enfants de l'école. Attente si nouvelles directives de la préfecture.
- La distribution du bulletin communal « Cusy Infos » n°30 se fera par secteur par les conseillers municipaux le 1^{er} week-end d'octobre.
- Retour sur le forum des associations du samedi 5 septembre, en plein air, sur le parking de la salles des fêtes de Cusy qui a été un succès. Une prochaine réunion avec les associations est prévue le vendredi 09/10 à 20H ainsi qu'une réunion culture le 20/10.
- Guillaume Boisson a assisté à 2 réunions du Grand Annecy aux commissions Finances (impact covid sur budgets) et Mobilité (enjeux, connexion aux grands axes...)
- Il a été souligné le problème des mouvements et départs du personnel (mise en disponibilité de Céline Grosjean, mise en disponibilité d'Anaïs Blanchet, congé maternité Céline Roperh, animateur) et leur remplacement.
- Les élections départementales et régionales auront lieux en mars 2021 et seront regroupées le même jour.
- Pierre Carrier participera à l'assemblée générale des communes forestières.
- Le conseil municipal est informé que le Grand Annecy(service Eaux Pluviales Urbaines) procède en ce moment à un nettoyage des conduites, réseaux ainsi que les fossés
- Un diagnostic gratuit sera mené par le SYANE pour l'isolation des combles perdus des bâtiments communaux.
- Philippe GAMEN a été nommé à la présidence du Parc des Bauges.
- La commission des travaux structurants a travaillé sur les projets selon 3 thèmes : 1 Logements/maison médicale/commerces, 2 – voirie 3 - chaufferie
- . Rappel de l'obligation d'élaborer un règlement intérieur du conseil municipal d'ici la fin novembre 2020. Modèle a été transmis par la sénatrice Sylviane Noël.
- . Grand Annecy travaille sur le projet de réaménagement du site de la Passerelle, prévu au printemps 2021.
- . En raison du COVID, le repas des personnes âgées n'aura pas lieu cette année. Un colis sera apporté à domicile aux personnes de + de 75 ans entre le 14 et 23 décembre 2020.

. Le bus séniors viendra (date à définir mais probablement un mercredi matin et un vendredi matin) pour rencontrer la population sur 2 matinées afin de la sensibiliser par rapport au COVID.

. Un atelier collectif gratuit pour les + de 60 ans, organisé par le CCAS, est prévu le 4 décembre 2020 sur le thème « Déménager pour bien vieillir chez soi ». *Le logement et son environnement constituent la clé de voute du bien vieillir à domicile. Mon habitat permet-il ce bien vieillir en toute autonomie ? Pourquoi et quand envisager un départ de chez soi et pour aller où ? Cet atelier propose des échanges sur un sujet sensible, en toute bienveillance.*

Suite à différents cambriolages, la mairie appelle à la vigilance.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 30.